



## CAPD du jeudi 21 février 2019

### Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une sincère émotion que le SE-Unsa souhaite aborder, dans cette CAPD, le geste désespéré de notre collègue enseignant au collège Victor Hugo de Sète, qui a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant devant son établissement lundi dernier. Cet évènement n'est malheureusement pas une première dans notre département, déjà endeuillé en 2011 suite au décès d'une collègue du Lycée Jean-Moulin de Béziers dans des conditions similaires.

Le SE-Unsa ne souhaite pas polémiquer sur un sujet aussi sensible mais ne peut le passer sous silence. Vouloir se donner la mort sur son lieu de travail est chargé de sens et cela en dit beaucoup sur les lacunes de notre système.

Depuis maintenant 6 ans, l'UNSA Education publie chaque année un baromètre des métiers de l'Education. Ce Baromètre est un indicateur à un moment « T » de l'état d'esprit des personnels, mais il apporte également un enseignement sur l'évolution, au fil des ans, de leur ressenti.

Les personnels aiment leur métier, mais ne se sentent pas suffisamment reconnus, accompagnés et écoutés par leur hiérarchie.

Ce drame se serait-il passé si notre collègue avait été entendu, pris en charge et orienté vers le service d'accompagnement aux personnels ? S'il avait été vu par la médecine du travail ?

Nul ne le sait. Mais une chose est sûre, ce collègue n'a été vu par aucun médecin suite à son arrêt de travail. L'absence de médecine de prévention dans le département et au niveau académique n'est plus acceptable et des solutions urgentes doivent être trouvées.

Dans un autre registre et pour revenir à l'ordre du jour, le SE-Unsa tient à vous remercier d'avoir répondu favorablement à sa demande concernant les documents de travail. Les commissaires paritaires ont ainsi pu effectuer leur travail convenablement.

Il regrette cependant que les éléments objectivants permettant l'attribution de l'avis final n'aient pas été communiqués auparavant et il attend que la lumière soit faite en séance.

Je vous remercie.

Jean-Robert BIGGIO  
Secrétaire Départemental